



FORMATION

# Cycle de formation « Prévention des inondations » à l'attention des collectivités locales

Programme du « cycle commun »  
2022

CHARPIAT Sabine  
Département du Gard

## Module 1

### Fonctionnement des cours d'eau et prévention des inondations

mardi 8 mars **ou** jeudi 31 mars 2022

<b>Public cible :</b> Maires, Pdt EPCI, élus en charge des questions relatives aux inondations et/ou à l'urbanisme	<b>Durée :</b> 1 journée 9h- 16h30	<b>Lieu session départementale</b> Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM30) 89 rue Weber Nîmes 25 participants/session	<b>Structure intervenante :</b> DDTM30 Service Eau et Risques	<b>Animation :</b> CD30 Service Eau et Milieu Aquatique
--	--	--	--	--

#### OBJECTIFS :

- Se familiariser avec la notion de bassin versant et de fonctionnement dynamique des cours d'eau
- Identifier les conditions d'un bon fonctionnement des cours d'eau
- Identifier les bonnes pratiques alliant prévention des inondations et respect du fonctionnement des cours d'eau
- Connaître les outils de planification et gestion du cours d'eau SDAGE, SAGE et le lien avec la prévention des inondations (PGRI, SLGRI..),
- Appréhender le cadre juridique et réglementaire d'intervention sur les cours d'eau
- Sensibiliser sur les incidences potentielles du changement climatique sur le fonctionnement des cours d'eau

#### PROGRAMME :

- **Définition et description du fonctionnement d'un bassin versant et d'un cours d'eau**

- **Dynamique des cours d'eau et conditions d'un bon fonctionnement**

- Impact des travaux sur le fonctionnement naturel des cours d'eau (curage, recalibrage, endiguement, rectification, seuil, etc.)

- **Le cadre réglementaire : Directive Cadre sur l'eau et prévention des inondations**

- Objectifs d'atteinte du « bon état »
- le SDAGE : orientations fondamentales et rapport de compatibilité
- Exemples de projets conciliant prévention des inondations et préservation des milieux
- Instruction réglementaire des projets (les régimes et la nomenclature loi sur l'eau)
- Entretien des cours d'eau et prévention des inondations

**Conclusion et perspective du changement climatique sur le fonctionnement des cours d'eau**

## Module 2

### Politique de prévention des risques inondations

jeudis 17 mars ou 7 avril 2022

<b>Public cible :</b> Maires, Pdt EPCI, élus en charge des questions relatives aux inondations et/ou à l'urbanisme	<b>Durée:</b> 1/2 journée 14h- 16h30	<b>Lieu session départementale</b> Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM30) 89 rue Weber Nîmes  25 participants/session	<b>Structure intervenante:</b> DDTM30 Service Eau et Risques	<b>Animation :</b> CD30 Service Eau et Milieu Aquatique
---	--	--	---	--

#### OBJECTIFS :

- Connaitre l'évolution de la politique de prévention des inondations
- Identifier les acteurs de la politique de prévention des inondations ;
- Zoom sur la mise en œuvre de la GEMAPI- nouveaux acteurs enjeux responsabilités
- Connaître la politique de prévention conduite dans le Gard depuis plus de 10 ans ;
- Identifier les outils et financements possibles au service de la prévention des inondations ;
- Identifier les enjeux pour le Gard

#### PROGRAMME:

- Cadre juridique de l'évolution de la politique de prévention des inondations
- La politique conduite dans le Gard depuis plus de 10 ans
  - Organisation des acteurs et missions,
  - L'outil intégrateur : les PAPI (illustration sur tous les PAPI)
- La GEMAPI
  - Sa mise en œuvre localement
  - les responsabilités des Gemapiens
  - le financement potentiel via la taxe GEMAPI

## Module 3

### Urbanisme et prévention des inondations

mardi 22 mars ou mardi 12 avril 2022

<b>Public cible :</b> Maires, Pdt EPCI, élus en charge des questions relatives aux inondations et/ou à l'urbanisme	<b>Durée:</b> 1 journée 9h-16h30 <b>Pré-requis :</b> avoir suivi le module 1	<b>Lieu session départementale</b> Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM30) 89 rue Weber Nîmes 25 participants/session	<b>Structures intervenantes:</b> DDTM30 Service Eau et Risques Une collectivité pour la partie réduction de la vulnérabilité	<b>Animation:</b> CD30 Service Eau et Milieu Aquatique
--	---	--	--	--

#### OBJECTIFS :

- Connaître les principes généraux de la prévention ,
- Connaître la différence entre aléa débordement de cours d'eau et ruissellement,
- Identifier les méthodes utilisées pour connaître et qualifier l'aléa débordement de cours d'eau et ruissellement,
- Connaître les enjeux et principes de traduction du risque inondation débordement de cours d'eau et ruissellement dans l'urbanisme,
- Identifier et connaître les outils de prise en compte du risque débordement de cours d'eau et ruissellement à disposition (PPRI, PLU, zonage pluvial....) et Autorisations du Droit des Sols,
- Se sensibiliser à la réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations

#### PROGRAMME:

- Principes généraux de prévention
- Connaissance de l'aléa
- Traduction dans l'urbanisme : enjeux – principes
- Les outils de prise en compte du risque (PPRI, Zonage pluvial PLU(i),
- Application en ADS
- La réduction de la vulnérabilité : exemples d'actions conduites sur un Bassin Versant